École supérieure
d'art
des Pyrénées

—

PAU
TARBES

www
esapyrenees
fr

Conseil d'Administration
séance du
15 avril 2015 à 14h00

N° 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Membres présents :

Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint à la Culture - Ville de Pau, Président de l'ESA Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à l'Urbanisme et aux Structures Culturelles - Ville de Tarbes, Vice-Présidente de l'ESA Pyrénées, Madame Céline ROULET, Adjointe à la Culture - Ville de Tarbes, Monsieur Patrice LAURENT, Conseiller Régional d'Aquitaine, Monsieur Bertrand FLEURY, Conseiller aux Arts Plastiques DRAC Aquitaine, Monsieur Laurent DUBOUIX, Conseiller Municipal – Ville de Tarbes, Madame Emmanuelle BILLAUT, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Monsieur Talal MASRI, Directeur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, Madame Juliette VALERY, Suppléante du représentant des enseignants - site de Tarbes, Monsieur Vincent MEYER, Représentant des enseignants - site de Pau, Monsieur Laurent BARROS, Suppléant du représentant des étudiants - site de Tarbes, Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Représentant du personnel de l'ESA Pyrénées, Naïm DUFOUR, Représentant des étudiants - site de Pau.

Personnes également présentes à la séance :

Madame Odile BIEC, Directrice Générale de l'ESA Pyrénées, Monsieur Jean-François DUMONT, Directeur site de Tarbes, Madame Magali CHAVAGNEUX, Responsable administrative et financière de l'ESA Pyrénées, Monsieur Denis CRAMPE, Directeur Général Adjoint des Services - Ville de Tarbes, Monsieur Jérôme DUCASSOU, Directeur Financier – Ville de Tarbes, Monsieur Daniel SAINT-PIERRE, Trésorier Municipal de Pau, Monsieur Thierry AMBROSINI, Directeur des Affaires Culturelles – Ville de Pau.

Membres excusés :

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles – DRAC Aquitaine, Monsieur Luc TRIAS, Chef du service du développement artistique et culturel – Conseil Régional Aquitaine, Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles – DRAC Midi-Pyrénées, Madame Marie-Béatrice ANGELÉ, Conseillère aux Arts Plastiques – DRAC Midi-Pyrénées, Monsieur Jean-Luc COSSOU, Directeur Général des Services – Ville de Tarbes, Monsieur Gilles CRASPAY, Adjoint à l'Éducation - Ville de Tarbes, Nicolas PERNOT, Directeur Général des Services – Ville de Pau, Thierry AMBROSINI, Directeur des Affaires

Site de Tarbes :
Jardin Massey, Place Henri Borde — 65000 Tarbes
T — 05 62 93 10 31 / F — 05 62 93 16 17
administration-tarbes@esapyrenees.fr

Siège social :
25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Ecole supérieure
d'art
des Pyrénées

PAU
TARBES

www
esapyrenees
fr

Culturelles – Ville de Pau, Madame Sabine FORERO-MENDOZA, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine, Madame Nathalie LARRADET, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Monsieur Kenny BERTONAZZI, Conseiller Municipal – Ville de Pau, Monsieur Isidro FERRER, Graphiste.

Pouvoirs :

Madame Marie-Béatrice ANGELÉ, Conseillère aux Arts Plastiques – DRAC Midi-Pyrénées donne pouvoir à Bertrand FLEURY, Conseiller aux Arts Plastiques DRAC Aquitaine, Sabine FORERO-MENDOZA, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour donne pouvoir à Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à l'Urbanisme et aux Structures Culturelles - Ville de Tarbes, Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine donne pouvoir à Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint à la Culture - Ville de Pau, Président de l'ESA Pyrénées.

Rapporteur : Monsieur le Président **Mesdames, Messieurs,**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de l'établissement dans le cadre de renouvellements de contrats et d'un départ à la retraite, il est nécessaire :

Personnel contractuel de droit public

Filière culturelle :

➢ **de renouveler les postes suivants :**
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique (catégorie B), Temps Complet à compter du 15/09/2015, et ce pour une durée d'un an selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire). Les modalités de son niveau de rémunération sont précisées de la manière suivante : il sera rémunéré par référence à l'échelon 4 (indice brut 378) des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal et percevra en outre le supplément familial de traitement et les primes et indemnités mensuelles afférent à ce cadre d'emploi, instituées par le Conseil d'Administration en date du 12 Mai 2011: Indemnité de suivi et d'orientation part fixe: 99,93€

Site de Tarbes
Jardin Massey, Place Henri Borde — 65000 Tarbes
T — 0562931031 / F — 0562931617
administration-tarbes@esapyrenees.fr

Siège social :
25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Ecole supérieure
d'art
des Pyrénées

PAU
TARBES

www
esapyrenees
fr

- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique (catégorie B), Temps Complet à compter du 01/09/2015, et ce pour une durée d'un an selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire). Les modalités de son niveau de rémunération sont précisées de la manière suivante : il sera rémunéré par référence à l'échelon 2 (indice brut 357) des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal et percevra en outre le supplément familial de traitement et les primes et indemnités mensuelles afférent à ce cadre d'emploi, instituées par le Conseil d'Administration en date du 12 Mai 2011: Indemnité de suivi et d'orientation part fixe: 99,93€

➢ **de prévoir le remplacement d'un agent admis à la retraite au 30/06/2015 :**

- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique (catégorie A) à temps non complet 6/16èmes, et ce pour une durée de 3 ans à compter du 15/09/2015 selon les dispositions de l'article 3-3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes). Les modalités de son niveau de rémunération sont précisées de la manière suivante : il sera rémunéré par référence à l'échelon 1 (indice brut 433) des professeurs d'enseignement artistique de classe normale et percevra en outre le supplément familial de traitement et les primes et indemnités mensuelles afférent à ce cadre d'emploi, instituées par le Conseil d'Administration en date du 12 Mai 2011: Indemnité de suivi et d'orientation part fixe: 99,93€

Filière administrative :

➢ **de renouveler le poste de chargé de communication, de mécénat et de recherche de fonds publics et privés à compter du 01/09/2015 :**

- 1 poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet, et ce pour une durée d'un an selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire). Les modalités de son niveau de rémunération sont précisées de la manière suivante : il sera rémunéré par référence à l'échelon 3 (indice 616) des attachés territoriaux et percevra en outre le supplément familial de traitement et les primes et indemnités mensuelles afférent à ce cadre d'emploi, instituées par le Conseil d'Administration en date du 12 Mai 2011: Prime de fonctions et de résultats

Site de Tarbes
Jardin Massey, Place Henri Borde — 65000 Tarbes
T — 05 62 93 10 31 / F — 05 62 93 16 17
administration-tarbes@esapyrenees.fr

Siége social :
25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Ecole supérieure
d'art
des Pyrénées

PAU
TARBES

ÉSPYRÉNÉES

www
esapyrenees
fr

Personnel contractuel de droit privé

➢ **de renouveler la convention conclue avec l'Etat concernant le renouvellement d'un emploi en contrat d'avenir** (agent technique vidéo) à compter du 25 août 2015, à temps complet. Sa rémunération sera basée sur le SMIC.

Les dépenses liées à ses rémunérations seront inscrites au chapitre 012 du budget 2015.

Sur proposition du Président et après en avoir entendu son exposé, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les décrets, pris pour l'application de la précédente loi, portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services de l'établissement.

→ **DÉCIDE :**

- des renouvellements des 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal et du poste d'attaché principal dans les conditions citées ci-dessus,
- du remplacement d'un agent admis à la retraite sur un poste de professeur d'enseignement artistique dans les conditions citées ci-dessus,
- du renouvellement du poste en contrat d'avenir dans les conditions citées ci-dessus,

→ **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence des modifications énoncées ci-dessus et joint en annexe,

→ **FIXE** les rémunérations de ces agents comme énoncées ci-dessus,

→ **IMPUTE** les dépenses au chapitre et articles correspondants du budget de l'EPCC.

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président de l'ESA Pyrénées Pau-Tarbes

LACOSTE

Site de Tarbes
lassey, Place Henri Borde — 65000 Tarbes
— 05 62 93 10 31 / F — 05 62 93 16 17
dministration-tarbes@esapyrenees.fr

Siège social :
25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 21/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2015